

# Vous souhaitez faire établir ou renouveler une CNI ou un passeport

Je me connecte sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

- Réaliser une pré demande passeport et/ou CNI majeur
- Réaliser une pré demande passeport et/ou CNI mineur

Je possède déjà un compte, je m'identifie

Ou

Je crée un compte

Je complète le dossier en ligne, soit je l'imprime, soit je relève le numéro de pré demande, ou je me présente avec le code barre que j'ai reçu sur ma boîte mail.

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

### **Fournir les ORIGINAUX (pas de copies)**

- 1 photo d'identité, couleur, récente, tête nue et dégagée, sans lunette, fond neutre.
- 1 acte de naissance de moins de 3 mois **SAUF** si le demandeur est en possession d'une carte d'identité et qu'il connaît sa filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents).
- Ancienne carte d'identité ou ancien passeport.
- Pièce d'identité du parent qui se présente (pour les mineurs).
- Livret de famille et si divorce/séparation jugement définitif et complet (ou tout autre jugement).
- Si garde alternée : un document est à retirer en Mairie et doit être complété par les 2 parents (fournir les justificatifs de domicile des 2 parents + leurs pièces d'identité)
- Justificatif de domicile de moins d'un an : impôt, téléphone fixe, EDF/GDF, loyer.  
**Pour les enfants majeurs justificatif à leur nom et prénom sinon cf. hébergement.**
- Document de nationalité française : Décret, certificat de nationalité, déclaration.
- Preuve du voyage (Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) pour plus d'information).

### **En cas d'hébergement ou pour les personnes n'ayant pas de justificatif de domicile officiel à leur nom :**

- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- Une attestation sur l'honneur précisant la date d'hébergement et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (si hébergement chez un tiers).

### **Pour les CNI, en cas de perte ou de vol :**

- Déclaration de vol par le commissariat ou la gendarmerie ou perte à la mairie équipée d'un dispositif de recueil.
- Timbre fiscal à 25,00€.

#### **Faite votre demande de carte sur le net avant d'acheter le timbre.**

(à retirer au débit de tabac, en perception ou sur <http://timbres.impots.gouv.fr/>)

- Document d'identité avec photo (carte d'étudiant, vitale avec photo, de bus, de sport, copie de carte d'identité, permis, SNCF, passeport...).
- Attestation sur l'honneur si aucun papier administratif avec photo (à faire sur place)

### **Pour les passeports :**

- Majeur : 86€ + 1 photo couleur
- Mineur de plus de 15 ans : 42€ + 1 photo couleur
- Mineur de moins de 15 ans : 17€ + 1 photo couleur  
(timbre fiscal à retirer au débit de tabac, en perception ou sur <http://timbres.impots.gouv.fr/>)

Je prends rendez-vous dans une commune équipée d'un dispositif de recueil :

- Coudekerque-Branche : 03.28.29.25.25
- Dunkerque : 03.28.26.26.26
- Dunkerque - Malo Les Bains : 03.28.26.26.69
- Dunkerque - Rosendaël : 03.28.26.27.77
- Gravelines : 03.28.23.59.00
- Grande-Synthe : 03.28.23.66.49 / 03.28.62.77.08
- Hazebrouck : 03.28.43.44.45
- Saint Pol sur Mer : 03.28.29.66.00

**Présence de l'intéressé(e) OBLIGATOIRE au dépôt et au retrait de la demande.  
Les mineurs doivent être impérativement présents et accompagnés du représentant légal, au dépôt du dossier.**

### **Pour information**

**Les CNI délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2014 sont valables 10 + 5 ans**

**ATTENTION** : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.